



**Cinquième Réunion du Sous-groupe gestion de
l'information et des infrastructures d'APIRG
(IIM/SG5)**

(Virtuelle, 26 - 29 juillet 2022)

RAPPORT

Préparé par le Secrétariat

Juillet 2022

Contenu

LISTE DES ABRÉVIATIONS	3
LISTE DES ANNEXES	5
LISTE DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS	6
PARTIE I – HISTORIQUE DE LA RÉUNION	7
1. Introduction	7
2. Objectifs	7
3. Participation.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Officiels et Secrétariat	7
5. Langue de travail	7
6. Ouverture.....	7
7. Ordre du jour	8
8. Résumé des projets de conclusions et de décisions	8
PARTIE II RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	9
Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	9
Point 2 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la réunion IIM/SG4 et de la réunion APIRG/24 applicables au sous-groupe	9
Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations dans les domaines AIM, CNS et MET.....	9
Point 4 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne	20
Point 5 de l'ordre du jour : Activités à coordonner avec les SST RASG-AFI.....	21
Point 6 de l'ordre du jour : Propositions de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI .	21
Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions/Décisions de la Cinquième réunion du Sous-groupe Infrastructure et Gestion de l'information (IIM/SG5)	21
Point 8 de l'ordre du jour : Examen du programme de travail du Sous-groupe.....	21
Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses	21
Point 10 de l'ordre du jour : Cérémonie de clôture.....	22

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AANDD	Base de données AFI des carences de la navigation aérienne
AAO/SG	Sous-groupe Espace aérien et aéroport APIRG
CAFAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFI	Afrique - Océan Indien
AFI VACP	Plan de mesures d'exception AFI pour les cendres volcaniques
AFI VOLCEX OPINS	Instructions opérationnelles AFI relatives à l'exercice sur les cendres volcaniques
AFTN	Réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques
AIDC	Communication de données entre installations des services de la circulation aérienne
AIM	Gestion de l'information aéronautique
AIXM	Modèle d'échange des informations aéronautiques
AMET	Information météorologique avancée
AMHS	Système de traitement des messages aéronautiques
ANS	Service de la navigation aérienne
ANSP	Fournisseur de services de navigation aérienne
APCC	Comité de Coordination des Projets APIRG
APIRG	Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
ASBU	Mises à niveau par blocs du système de l'aviation civile
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
UAT	Union Africaine des Télécommunications
CUA	Commission de l'Union africaine
UA	Union africaine
BBB	Blocs constitutifs de base
CAA	Autorité de l'aviation civile
ACA	Analyse coûts-avantages
CNS	Communications, Navigation et Surveillance
CODEVMET-AFI	Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI
DAIM	Gestion de l'information aéronautique numérique
ESAF	Afrique orientale et australe
FIR	Région d'information de vol
PGSF	Panneau de gestion du spectre de fréquences
AACG	Autorité de l'aviation civile du Ghana
GANP	Plan mondial de navigation aérienne

GNSS	Système mondial de navigation par satellite
QG	Quartier général
IATA	Association du transport aérien international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IIM/SG	Sous-groupe de l'infrastructure et de la gestion de l'information
UIT	Union internationale des télécommunications
CMR de l'UIT	Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications
AACK	Autorité de l'aviation civile du Kenya
MET	Météorologie aéronautique
MoU	Protocole d'entente
CNPI	Coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre
NCLB	Aucun pays laissé de côté
PBN	Navigation basée sur les performances
PBCS	Communication et surveillance basées sur la performance
RASG-AFI	Groupe de sécurité de l'aviation pour la région AFI
SST RASG-AFI	Équipes de soutien à la sécurité du Groupe de sécurité de l'aviation dans la région AFI
RDI	Recherche, développement et innovation
BRDO	Banque de données régionale OPMET
SANSA	Agence spatiale nationale d'Afrique du Sud
SAR	Recherche et Sauvetage
SARP	Normes et pratiques recommandées
SAWS	Service météorologique Sud-africain
SBAS	Système de renforcement satellitaire
SST	Équipes de soutien à la sécurité
TAC	Code alphanumérique traditionnel
WACAF	Afrique occidentale et centrale
WATRA	Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest
CMR	Conférence mondiale des radiocommunications
VoIP	Voix sur protocole Internet

LISTE DES APPENDICES

Réf. de l'Appendice	Titre de l'Appendice
Appendice 1	Liste des participants
Appendice 2	Résumé des projets de conclusions et de décisions
Appendice 3	Etat de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la Réunion IIM/SG4
Appendice 4	État de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions APIRG/24 liées à l'IIM/SG
Appendice 5	Éléments ASBU applicables dans le domaine AIM
Appendice 6	Éléments ASBU applicables dans le domaine CNS
Appendice 7	Éléments ASBU applicables dans le domaine MET
Appendice 8	Modèle de collecte de données
Appendice 9	Description du projet AFI AIM/4
Appendice 10	Description du projet AFI AIM/5
Appendice 11	Projet AFI CNS SURV révisé
Appendice 12A	Projet MET AFI révisé 1
Appendice 12B	Projet MET AFI révisé 2
Appendice 12C	Projet MET AFI révisé 3
Appendice 13	IIM MET Projet 4 Description
Appendice 14	IIM MET Projet 5 Description
Appendice 15	Résultats de la première réunion de la réunion AFI VOLCEX/SG1
Appendice 16	Termes de référence des coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre et du point focal
Appendice 17	Programme de travail de l'IIM/SG pour 2022/2023

LISTE DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

Référence du projet de Conclusion/Décision	Titre du projet de conclusion/décision
<i>Projet de décision 5/1</i>	<i>Adoption des éléments ASBU applicables à la Région AFI</i>
<i>Projet de conclusion 5/2</i>	<i>Collecte de données et rapports sur la mise en œuvre de l'ASBU</i>
<i>Projet de décision 5/3</i>	<i>Amélioration de l'efficacité des projets IIM/SG</i>
<i>Projet de décision 5/4</i>	<i>Alignement des projets IIM/SG sur la 6ème édition du GANP</i>
<i>Projet de décision 5/5 :</i>	<i>Clôture des activités des équipes projets AIM/1, AIM/ 2 et AIM/3</i>
<i>Projet de décision 5/6</i>	<i>Adoption des projets AIM/4 et AIM/5</i>
<i>Projet de conclusion 5/7</i>	<i>Soutien aux activités des projets IIM liés à la cyber-résilience dans la région AFI</i>
<i>Projet de décision 5/8</i>	<i>Adoption du projet IIM MET 4 et du projet IIM MET 5</i>
<i>Projet de conclusion 5/9</i>	<i>Nomination d'experts pour les projets AIM/4, AIM/5, MET/ 4 et MET/5</i>
<i>Projet de conclusion 5/10</i>	<i>Élaboration du Volume III de l' eANP AFI</i>
<i>Projet de décision 5/11</i>	<i>Résultats de la première réunion du Groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques</i>
<i>Projet de décision 5/12</i>	<i>Rôle et responsabilités des coordonnateurs nationaux des États pour la planification et la mise en œuvre et des points focaux techniques</i>
<i>Projet de décision 5/13</i>	<i>Examen des résultats de la 5^{ème} réunion des ANSP africains pour les projets Mise à jour</i>
<i>Projet de conclusion 5/14</i>	<i>Prévention des brouillages préjudiciables aux récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 – 1610 MHz et atténuation de leur impact</i>
<i>Projet de décision 5/15</i>	<i>Appui à la position de l'OACI pour la CMR-23 de l'UIT</i>
<i>Projet de conclusion 5/16</i>	<i>Mise à jour de la stratégie de navigation AFI</i>
<i>Projet de conclusion 5/17</i>	<i>Appui de la CUA à la mise en œuvre du SBAS dans la Région AFI</i>
<i>Projet/Décision 5/18</i>	<i>Programme de travail futur du Sous-groupe IIM d'APIRG pour 2022/2023</i>

PARTIE I – HISTORIQUE DE LA RÉUNION

1. Introduction

- 1.1. La cinquième réunion du Sous-groupe APIRG Gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG5) s'est tenue virtuellement du 26 au 29 juillet 2022.
- 1.2. Le Sous-groupe consigne les résultats de ses réunions sous la forme de conclusions et de décisions ayant la signification suivante :
 - a) Les conclusions traitent des questions qui, conformément aux termes de référence du Groupe, méritent directement l'attention des États pour que des actions soient entreprises conformément aux procédures établies ; et
 - b) Les décisions portent sur des questions qui ne concernent que APIRG et ses organes auxiliaires.

2. Objectifs

- 2.1. La réunion avait pour objectifs de discuter, entre autres, des actions visant à faciliter davantage les activités régionales de planification et de mise en œuvre, le plan de navigation aérienne AFI, les carences de la navigation aérienne dans les domaines AIM, CNS et MET, l'état de la mise en œuvre des projets APIRG et des éléments ASBU.

3. Participation

- 3.1. La réunion a réuni deux cent vingt-six (226) participants de trente-huit (38) États et Organisations telles que l'ASECNA, l'ATNS, l'AACG, l'AACK, le SAWS, la SANSA, l'IATA et les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI.
- 3.2. La liste des participants est fournie en Appendice 1.

4. Officiels et Secrétariat

- 4.1. La réunion a été présidée par Mme Anne Njeri Gitau (Kenya) et M. Issoufou Abdoulaye (Niger) respectivement Présidente et Vice-président du Sous-groupe.
- 4.2. M. Goama Ilboudo Expert Régional MET du Bureau WACAF de l'OACI a servi comme Secrétaire de la réunion avec le soutien de Mme Chinga Mazhetese et M. Harvey Gabriel Lekamisy, respectivement Experts Régionaux ENV/MET et CNS du Bureau Régional ESAF de l'OACI, et M. François Xavier Salambanga et M. Fanfé Bamba, respectivement Experts Régionaux CNS et AIM du Bureau WACAF de l'OACI.

5. Langues de travail

- 5.1. La réunion s'est déroulée en anglais et en français avec interprétation simultanée.

6. Ouverture

- 6.1. M. Prosper Zo'o Minto'o, Directeur régional du Bureau pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) de l'OACI et Secrétaire du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) a ouvert la réunion.
- 6.2. Il a remercié les différentes Administrations et Organisations pour avoir facilité la participation de leurs experts à la réunion. Il a également remercié Mme Anne Gitau (Kenya) et M. Issoufou

Abdoulaye (Niger), Présidente et Vice-président du Sous-groupe pour leur leadership et le soutien apportés au Sous-groupe au cours de l'année écoulée.

6.3. Le Directeur régional a rappelé à la réunion les diverses conclusions et décisions de la réunion APIRG/24 qui appellent à des actions, y compris la coordination avec le Sous-groupe AAO, en mettant l'accent sur l'identification des éléments ASBU applicables ainsi que sur l'élaboration du volume III de l' eANP AFI .

6.4. Le Directeur régional a en outre reconnu le soutien reçu des parties prenantes, en particulier l'industrie qui, à travers plusieurs initiatives et autres activités d'assistance, collabore avec les Bureaux régionaux de l'OACI sur les questions AIM, CNS et MET affectant la région. Il a conclu par un appel à l'engagement des États, pour faire la différence dont la Région AFI a besoin pour pleinement assurer le mandat du Sous-groupe IIM.

7. Ordre du jour

7.1. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

Agenda 1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

1.1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Agenda 2. État de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG4 et de la réunion APIRG/24 applicables au Sous-groupe.

Agenda 3. Réalisations dans les domaines AIM, CNS et MET

3.1. État de mise en œuvre des éléments ASBU applicables

3.2. Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

3.3 Mise à jour de l' eANP AFI

3.4. Autres initiatives de la navigation aérienne

Agenda 4. Carences de la navigation aérienne

Agenda 5. Activités à coordonner avec les SST de RASG-AFI

Agenda 6. Propositions de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI

Agenda 7. Conclusions/Décisions de la cinquième réunion du Sous-groupe Gestion de l'information et des infrastructures

Agenda 8. Révision des termes de référence et du programme de travail du Sous-groupe

Agenda 9. Questions diverses

Agenda 10. Cérémonie de clôture

8. Résumé des projets de conclusions et de décisions

8.1. Le résumé des projets de conclusions et de décisions est fourni à l'annexe 2 du présent rapport.

PARTIE II RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- 1.1. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné et adopté l'ordre du jour et le programme de travail tels que proposés par le Secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre des projets de conclusions et décisions de la réunion IIM/SG4 et de la réunion APIRG/24 applicables au Sous-groupe

2.1. Conclusions/Décisions de la Quatrième Réunion du Sous-groupe Gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG4)

- 2.1.1. La réunion a été informée que quinze (15) des vingt-deux (22) projets de conclusions et décisions de la réunion IIM/SG4 ont été approuvés par la sixième réunion de l'APCC et soumis à la réunion APIRG/24.
- 2.1.2. La réunion a examiné l'état de la mise en œuvre des sept (7) projets de conclusions et décisions restants de la réunion IIM/SG4 et a noté que quatre (4) avaient été mis en œuvre, deux (2) étaient en cours de mise en œuvre et un (1) n'était pas encore mis en œuvre comme indiqué à l'Appendice 3. La réunion a exhorté les équipes de projets IIM et les États à examiner les conclusions et décisions en suspens qui nécessitent leurs actions.

2.2. Examen des Conclusions et Décisions de la réunion APIRG/24 applicables à l'IIM/SG

- 2.2.1. La réunion a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/24 relatives à l'IIM/SG, comme détaillé à l'Appendice 4 du présent rapport.
- 2.2.2. La réunion a noté que sur vingt-six (26) conclusions et décisions, onze (11) étaient mise en œuvre, quatorze (13) en cours et deux (2) n'étaient pas encore entamées. La réunion a reconnu les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de ces conclusions et décisions et a exhorté les États/Organisations à s'engager dans la mise en œuvre effective des conclusions et décisions pendantes d'APIRG/24 et des autres réunions précédentes.

Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations dans les domaines AIM, CNS et MET

3.1. État de mise en œuvre des éléments ASBU applicables

- 3.1.1. Au titre du point 3.1 de l'ordre du jour, la réunion a discuté l'identification des éléments ASBU applicables à la région AFI dans les domaines AIM, MET et CNS, la collecte de données sur la mise en œuvre des éléments ASBU, l'état de mise en œuvre des éléments ASBU, ainsi que les défis dans la mise en œuvre des projets IIM/SG. Les sujets communs des domaines AIM, CNS et MET ainsi que les résultats de la réunion ont été discutés en séance plénière, tandis que les questions techniques ont été abordées lors des séances de travail en groupes.

Identification des éléments ASBU applicables à la Région AFI

- 3.1.2. La réunion a rappelé les résultats de la vingt-quatrième réunion d'APIRG qui a chargé les Sous-groupes AAO et IIM d'identifier les éléments ASBU applicables à la région AFI. Le Secrétariat a rappelé à la réunion le contexte du plan régional AFI de mise en œuvre du système de navigation aérienne, présenté l'approche adoptée pour identifier les éléments

ASBU applicables à la région ainsi que les résultats de l'évaluation menée dans l'accomplissement de cette tâche.

- 3.1.3. Des clarifications ont été apportées sur la sixième édition du GANP concernant les différents concepts du cadre ASBU, en particulier le concept d'élément ASBU. En effet, ce concept représente un changement spécifique dans les opérations conçues pour améliorer les performances du système de navigation aérienne dans des conditions opérationnelles spécifiées.
- 3.1.4. La réunion a noté que si la première version du plan régional AFI de mise en œuvre du système de navigation aérienne était axée sur les modules, l'accent devrait désormais être mis sur l'applicabilité des éléments ASBU. La réunion a pris note de l'approche utilisée par le Secrétariat pour procéder à l'évaluation de cette applicabilité, consistant en une évaluation basée sur les performances. En outre, la réunion a convenu que les éléments ASBU qui sont essentiels et liés aux normes et pratiques recommandées (SARP) devraient s'appliquer systématiquement à la région.
- 3.1.5. Les détails de l'évaluation de l'applicabilité des éléments ASBU dans chaque domaine AIM, CNS et MET ont été discutés lors des séances de travail des groupes respectifs avant l'adoption par la réunion. Le projet de conclusion suivant a donc été formulé en conséquence.

Projet de Conclusion 5/1 Adoption des éléments ASBU applicables à la Région AFI

Il est conclu que:

Afin d'aligner le plan régional AFI de navigation aérienne sur la sixième édition du GANP,

- a) Les éléments ASBU, tels qu'identifiés dans les Appendices 5, 6, 7 au présent rapport, sont applicables à la région AFI ; et***
- b) Le Secrétariat finalise le développement du volume III de l'eANP AFI pour soumission à l'APIRG/25.***

Outil de collecte de données ASBU et état de mise en œuvre des éléments ASBU applicables

- 3.1.6. La réunion a rappelé que la vingt-quatrième réunion d'APIRG avait reconnu certains défis dans la collecte de données auprès des États par le biais d'enquêtes. Le secrétariat a donc été prié d'explorer d'autres mécanismes comme alternative aux enquêtes pour la collecte de données dans la région.
- 3.1.7. La réunion a été informée de l'initiative prise par le Secrétariat d'élaborer un cadre à utiliser pour recueillir les données auprès des États sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU. Ce processus a commencé par la conception d'un modèle de collecte de données basé sur Excel à renseigner manuellement par les États et à transmettre aux Bureaux régionaux de l'OACI pour compilation. Le modèle se trouve en Appendice 8 du présent rapport.
- 3.1.8. En outre, la réunion a été informée qu'une plate-forme en ligne était en cours de développement, visant à faciliter la collecte de données et à consolider la compilation et

la génération de tableaux de bord sur la mise en œuvre de l'ASBU. L'interface utilisateur de cette plate-forme tirerait parti de l'expérience du modèle manuel.

- 3.1.9. La réunion a également bénéficié d'une présentation générale de l'état de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables. Ces informations ne prétendent pas être exactes mais donnent une idée approximative de l'état de la mise en œuvre dans la région.
- 3.1.10. La réunion a exhorté les États à utiliser le modèle Excel pour rendre compte de l'état de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU aux Bureaux régionaux de l'OACI, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (CNPI), jusqu'à ce que la plateforme en ligne soit finalisée. À cet effet, le projet de conclusion suivant a été formulé.

Projet de Conclusion 5/2 : Collecte de données et comptes rendus sur la mise en œuvre de l'ASBU

Il est conclu que :

Pour rendre compte de l'état de la mise en œuvre des éléments ASBU et assurer des rapports continus et réguliers de la région :

- a) Les États, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (CNPI), utilisent le modèle de collecte de données tel que présenté à l'Appendice 8, pour rapporter sur une base trimestrielle aux Bureaux régionaux de l'OACI, sur l'état de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU, à compter du 31 octobre 2022, jusqu'à la mise en place de la plateforme en ligne; et***
- b) Le Secrétariat accélère le développement de la plateforme en ligne visant à remplacer le modèle Excel pour la collecte et la communication des données.***

Défis rencontrés par l'IIM/SG dans la mise en œuvre des projets.

- 3.1.11. La réunion a discuté des défis rencontrés par l'IIM/SG dans le développement et la mise en œuvre des projets. Les défis comprennent, entre autres, le manque de réponses des États aux questionnaires de l'enquête, le faible niveau de soutien fourni aux coordonnateurs des équipes projets et aux experts pour les informer des leurs rôles et des attentes, le manque de participation d'experts désignés de différents États et la barrière de la langue.
- 3.1.12. La réunion a reconnu les difficultés exprimées par les équipes de projets dans la conduite de leurs activités. La réunion a convenu du projet de décision suivant pour relever les défis rencontrés par les équipes de projets IIM.

Projet de décision 5/3 : Amélioration de l'efficacité des projets IIM/SG

Il est décidé que:

Afin d'améliorer l'efficacité des projets IIM/SG,

- a) Le Secrétariat est instamment prié de renforcer sa coordination et son soutien aux équipes de projets ; et***

- b) Le Secrétariat, en coordination avec les États et les organisations, examine et met à jour la liste des membres des équipes de projets d'ici le 30 septembre 2022.*

Alignement des projets IIM/SG sur la 6^{ème} édition du GANP

- 3.1.13. La réunion a discuté de l'alignement des projets IIM sur la 6^{ème} édition du GANP. À cet égard, la réunion a été informée que le niveau technique mondial du GANP comprend un cadre de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), avec son cadre de performance associé, qui comprend des objectifs de performance à travers onze (11) domaines de performance clés (KPA) et dix-neuf (19) Indicateurs clés de performance (KPI).
- 3.1.14. La réunion a également été informée que la 6^{ème} édition du GANP a mis à jour le cadre ASBU, qui est par conséquent structuré en groupes, files et éléments pour différents domaines, y compris AIM, CNS et MET.
- 3.1.15. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a examiné les documents des projets IIM et identifié les éléments ASBU applicables aux projets ainsi que les domaines de performance clés et les indicateurs de performance clés liés aux projets. Les documents de projet ont donc été révisés en conséquence. Le projet de décision suivant a été formulé :

Projet de Décision 5/4 : Alignement des projets IIM/SG sur la 6^{ème} édition du GANP

Il est décidé que ;

Pour améliorer la mise en œuvre des éléments ASBU applicables dans la Région dans les domaines AIM, CNS et MET, les références des projets IIM en appendices 11, 12A, 12B, 12C sont approuvées.

Alignement des activités des projets AIM à la sixième édition du GANP

- 3.1.16. La session du groupe de travail AIM a discuté en détail et a rapporté à la réunion le recadrage des projets AIM. La réunion a noté que les trois projets AIM visant à assister les États dans la mise en œuvre du QMS, de l'AIXM et du e-TOD, n'avaient jusqu'alors pas avancé comme prévu depuis leur approbation en 2015 par la vingtième réunion d'APIRG, pour une mise en œuvre avant le 31 décembre. 2017.
- 3.1.17. La réunion a été informée que le projet « Appui à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) de l'AIM pour la région AFI » lancé en 2019, dans le cadre du plan régional de mise en œuvre pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), pour accélérer le soutien aux États dans la mise en œuvre du QMS, de l'AIXM et du e-TOD ont été recadrés pour couvrir les livrables attendus des trois projets AIM de l'IIM/SG. Par conséquent, la réunion a convenu de clôturer les activités des projets AIM concernés, afin d'éviter les duplications d'efforts. La réunion a formulé le projet de décision suivant.

Projet de Décision 5/5 Clôture des activités des projets AIM/1, AIM/ 2 et AIM/3

Il est décidé que:

Considérant le projet du Plan AFI « Appui à la mise en œuvre basé sur les résultats (RBIS) pour la région AFI » dont la portée couvre les livrables des projets AIM ci-dessous énumérés et pour éviter la duplication des efforts, les activités des projets suivants sont clôturées :

- a) AFI AIM/1 - Évaluation et développement du QMS appliqué à l'AIM dans les États AFI ;*
- b) AFI AIM/2 : Mise en œuvre des systèmes d'échange d'information aéronautique (AIXM) ; et*
- c) AFI AIM/3 - Mise en œuvre de la fourniture de données électroniques de terrain et d'obstacles (e-TOD).*

3.1.18. La réunion a rappelé l'applicabilité des éléments ASBU liés à l'AIM suivants, conformément à l'évaluation de l'identification des éléments ASBU applicables à la Région AFI :

- a) DAIM - B1/1 - Fourniture de données et d'information aéronautique de qualité garantie ;
- b) DAIM - B1/2 - Fourniture d'ensembles de données numériques de publication d'information aéronautique (AIP) ;
- c) Jeux de données numériques de terrain ;
- d) Jeux de données numériques d'obstacles ;
- e) Jeux de données cartographiques numériques d'aérodrome ;
- f) DAIM - B1/6 - Fourniture d'ensembles de données de procédures de vol aux instruments numériques ; et
- g) DAIM - B1/7 – Amélioration des NOTAM.

3.1.19. La réunion a convenu d'aligner les projets AIM sur ces éléments et a souligné la nécessité de faciliter la mise en œuvre de chaque élément par un projet. Il a été noté que le projet AIM RBIS, grâce à l'appui à la mise en œuvre de QMS, de l'AIXM et du e-TOD, couvre partiellement l'élément DAIM-B1/1 et entièrement les éléments DAIM-B1/2, DAIM-B1/3 et DAIM-B1 /4. Pour les éléments restants, la réunion a proposé, par le biais du projet de décision suivant, de développer de nouveaux projets tels que décrits aux Appendices 9 et 10 du présent rapport.

Projet de Décision 5/6 : Adoption des projets AIM/4 et AIM/5

Il est décidé que:

Afin d'aider les États à améliorer la qualité des informations aéronautiques et la mise en œuvre d'ensembles de données de cartographie d'aérodrome et de procédures de vol aux instruments, les projets AIM suivants, tels que décrits dans les Appendices 9 et 10, sont approuvés :

- a) AFI AIM/4 – Surveillance de la qualité des informations aéronautiques ; et***
- b) AFI AIM/5 – Mise en œuvre d'ensembles de données cartographiques d'aérodrome et d'ensembles de données de procédures de vol aux instruments***

Activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI

- 3.1.20. La réunion a discuté des résultats du projet régional IIM COM5 lié à la cybersécurité et à la résilience pour les services de navigation aérienne.
- 3.1.21. Les progrès réalisés par le projet ont été décrits à cet effet, le cadre de cyber-résilience ANS AFI a été développé en tenant compte de la stratégie de cybersécurité de l'aviation et des normes et cadres de cybersécurité éprouvés (série ISO 27000, NIST, etc.).
- 3.1.22. Ce cadre fournit des lignes directrices générales sur la manière d'évaluer les risques, les menaces et la vulnérabilité des services de navigation aérienne en matière de cybersécurité et les méthodes d'atténuation de ces risques, ainsi qu'un aperçu des diverses infrastructures critiques des installations de navigation aérienne et du paysage des cyberattaques.
- 3.1.23. La réunion a noté le faible niveau de réponses des États (seulement 9 % des États) aux questionnaires d'enquête élaborés par l'équipe du projet.
- 3.1.24. La réunion a été informée que le projet a répertorié et tenu à jour des formations disponibles ainsi que des ateliers/webinaires sur la cybersécurité des services de navigation aérienne et de l'aviation en général. Cette liste devrait être distribuée à tous les projets IIM/SG. La réunion a noté qu'un webinaire organisé par les Bureaux régionaux de l'OACI avec l'aide du Projet et de l'industrie est prévu d'ici la fin de 2022, dans le but de partager la culture de la cybersécurité. La conclusion suivante a été formulée :

Projet de Conclusion 5/7 : Appui aux activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI

Il est conclu que;

Afin d'accroître la sensibilisation du personnel technique des États/Organisations à la cyber-sécurisation des systèmes ANS, l'OACI, en coordination avec l'industrie dans le cadre du mécanisme APIRG, renforce son soutien aux activités visant à sensibiliser à la cyber-résilience des ANS par le biais de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyber-résilience des systèmes ANS pour la région AFI.

Recadrage des projets IIM MET

- 3.1.25. La réunion a rappelé que la vingt-quatrième réunion d'APIRG avait soulevé la nécessité d'évaluer la compétence du personnel de météorologie aéronautique dans la région AFI. La réunion a approuvé la décision 24/25 appelant le projet IIM MET 1 à aider les États à mettre en œuvre les normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique dans la région. Considérant l'alignement des projets IIM MET sur les dispositions du GANP en mettant l'accent sur la mise en œuvre des éléments applicables de l'ASBU dans la région, et notant la nécessité d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des normes de compétence à l'échelle de la région, la réunion a proposé le développement d'un nouveau projet MET pour mener des activités liées à la mise en œuvre des normes de compétence.
- 3.1.26. En outre, la réunion a noté avec préoccupation les problèmes soulevés par les rapports trimestriels des BRDO de la région AFI concernant le faible niveau de disponibilité des données OPMET dans la région, et les plaintes des utilisateurs finaux concernant le manque de données OPMET dans certains aérodromes de la région. L'indisponibilité des données OPMET est récurrente dans la région et constitue une source de risques pour la sécurité de l'aviation. Il est donc urgent de mettre en place un mécanisme pour traiter systématiquement

cette question. À cet égard, la réunion a développé un projet MET spécifique, nommé « Projet MET 5 », en tant qu'approche durable pour aider les États à combler les lacunes de longue date liées à la disponibilité des données météorologiques opérationnelles dans la région. Compte tenu de ce qui précède, la décision suivante a été proposée :

Projet de Décision 5/8 : Adoption du projet IIM MET 4 et du projet IIM MET 5

Il est décidé que,

Pour assister les États de la région AFI à mettre en œuvre les normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique et à remédier de manière durable aux carences de longue date liées à la disponibilité des données OPMET dans la région, les projets MET de l'IIM suivants, tels que décrits dans les appendices 13 et 14, sont adoptés :

- ***Projet IIM MET 4 – Normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique, et***
- ***Projet IIM MET 5 - Élimination des carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région***

Composition des nouvelles équipes projet

3.1.27. La réunion a rappelé les dispositions du Manuel de procédure APIRG en ce qui concerne la composition des équipes de projet, indiquant que les équipes de projet doivent être composées d'experts en la matière ayant les qualifications et l'expérience adéquates dans les projets spécifiques pour lesquels ils sont nommés ; et être familiarisés avec les questions concernées. En outre, les membres des équipes de projet sont censés participer en leur qualité d'experts en la matière, par opposition aux représentants de leurs États ou organisations individuels.

3.1.28. Compte tenu de ce qui précède et pour mener à bien les activités des nouveaux projets identifiés dans les domaines AIM et MET, la réunion a exhorté les États et les organisations à nommer des experts en la matière pour lesdits projets. La conclusion suivante a été ainsi formulée.

Projet de Conclusion 5/9 : Nomination d'experts pour les projets AIM/4, AIM/5, MET/ 4 et MET/5

Il est conclu que :

Pour mener à bien les activités des nouveaux projets AIM/4, AIM/5, MET/ 4 et MET/5,

- a) ***Les États et les Organisations nomment des experts dans les équipes de projet, en fournissant des informations sur les qualifications et l'expérience des candidats, y compris leur CV, d'ici le 30 novembre 2022 ; et***
- b) ***Le Secrétariat examine les qualifications des experts et finalise la composition des équipes projet d'ici le 31 décembre 2022.***

3.2. Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

3.2.1. Sous ce point, l'ASECNA a présenté l'état de mise en œuvre des éléments ASBU du Bloc 0 AMET dans ses États membres. La réunion a noté avec satisfaction les efforts déployés par l'ASECNA dans la mise en œuvre des éléments ASBU applicables du Bloc 0 et du Bloc 1. En effet, la réunion a noté que la mise en œuvre des éléments B0/1 AMET, B0/2 AMET et B0/4 AMET est suffisamment avancée et que la mise en œuvre de l'élément B0/3 AMET et de certains éléments du Bloc 1 AMET est en cours. La réunion a félicité l'ASECNA et a appelé à la poursuite des activités de mise en œuvre.

3.3. Mise à jour de l'eANP AFI

3.3.1. La réunion a été informée du développement en cours du Volume III de l'eANP de la région AFI, en relation avec les changements introduits par la dernière édition du GANP, et en tenant compte des éléments ASBU applicables identifiés pour la région. La réunion a souligné que la mise à jour du volume III de l'eANP de la région AFI est une question urgente, car l'édition 2017 de ce volume n'est plus adéquate pour la mise en œuvre, le suivi et la communication de l'état des éléments ASBU applicables du GANP. La réunion a formulé le projet de conclusion suivant en conséquence.

Projet de Conclusion 5/10 : Développement du volume III de l'eANP de la région AFI

Il est conclu que:

Pour finaliser l'élaboration du Volume III de l'eANP AFI,

- a) Le Secrétariat, en coordination avec les équipes de projet du Sous-groupe IIM, finalise le projet de volume III de l'eANP AFI et l'envoie pour examen aux États d'ici le 31 octobre 2022 ; et*
- b) Les États examinent le projet de volume III de l'eANP et fournissent au Secrétariat leurs commentaires d'ici le 30 novembre 2022.*

3.4. Autres initiatives de navigation aérienne

3.4.1. Sous ce point, la réunion a rappelé que la Décision 24/02 d'APIRG/24 a établi le Groupe AFI de pilotage de l'exercice sur les cendres volcaniques (AFI VOLCEX/SG) pour coordonner tous les aspects liés à la planification et à la conduite de l'exercice sur les cendres volcaniques.

3.4.2. La réunion a été mise à jour sur les résultats du premier exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX 21/01) mené en novembre 2021 par le Cap Vert en tant qu'État directeur de l'exercice.

3.4.3. La réunion a également discuté des résultats de la première réunion du Groupe AFI de pilotage des exercices sur les cendres volcaniques tenue virtuellement le 5 juillet 2022. La réunion a examiné le rapport du premier exercice AFI VOLCEX 21/01, a discuté des questions liées au prochain exercice 2023 sur les cendres volcaniques et mettre à jour les termes de référence de du Groupe de pilotage VOLCEX.

3.4.4. La réunion a salué le travail accompli par le Groupe de pilotage AFI VOLCEX et a formulé le projet de décision ci-après.

Projet de Décision 5/11 : Résultats de la première réunion du Groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques

Il est décidé que;

Pour guider la conduite du deuxième exercice AFI sur les cendres volcaniques en 2023, les décisions de la première réunion du Groupe de pilotage de l'exercice AFI sur les cendres volcaniques, tenue virtuellement en juillet 2022 et contenues dans l'Appendice 15, sont approuvées pour soumission à la réunion APIRG/25.

3.4.5. La réunion a rappelé la Conclusion 24/22 de la réunion APIRG/24 qui appelait les États à nommer des experts pour la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires. Il a en outre convenu que la nomination par les États de Coordonnateurs nationaux pour la planification et la mise en œuvre (CNPI) ainsi que de points focaux techniques (PTF) pour chaque domaine technique faciliterait la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires.

3.4.6. La réunion a noté que 50% des États ESAF et WACAF ont nommé des experts en tant que CNPI et PTF. La réunion a passé en revue les Termes de référence des CNPI et des PTF, qui détaillent le rôle et les responsabilités des candidats. La réunion a approuvé le projet de conclusion suivant :

Projet de Décision 5/12 : Rôle et responsabilités des Coordonnateurs nationaux des États pour la planification et la mise en œuvre et des points focaux techniques

Il est conclu que:

Afin de renforcer les activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les termes de référence du Coordonnateur National de la Planification et de la Mise en œuvre (CNPI) ainsi que des points focaux pour chaque domaine (AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET) figurant à l'Appendice 16 sont adoptés.

3.4.7. La réunion a pris connaissance des résultats de la 5^{ème} réunion des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) africains tenue à Lomé (Togo) du 28 mars au 1er avril 2022.

3.4.8. La réunion a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions précédentes, des défis identifiés et des pistes proposées. Le projet de décision suivant a été formulé :

Projet de décision 5/13 : Examen des résultats de la 5^{ème} réunion des ANSP africains

Il est décidé que :

Pour aider les États à améliorer la fourniture de services de navigation aérienne et à renforcer la collaboration entre les États/organisations, les équipes de projets tiennent compte des principaux résultats de la 5^{ème} réunion des ANSP africains lors de la révision et de la mise en œuvre des projets régionaux AFI.

- 3.4.9. La réunion a reçu des informations sur les vulnérabilités des signaux GNSS et leurs implications sur la sûreté et la sécurité de l'aviation civile internationale à la lumière des questions connexes décrites par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et récemment recueillies par l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- 3.4.10. La réunion a noté que le Bureau des radiocommunications (RB) de l'UIT a été récemment informé d'un nombre important de cas de brouillage préjudiciable au service de radionavigation par satellite (SRNS) dans la bande de fréquences 1 559 – 1 610 MHz affectant les récepteurs à bord des aéronefs et causant une dégradation ou la perte totale du service pour les vols passagers, cargo et humanitaires. Dans certains cas, cela a également conduit à des informations trompeuses fournies par les récepteurs du RNSS aux pilotes. Sur la base de la surveillance en vol des récepteurs GNSS d'aéronefs de la catégorie transport aérien par un grand constructeur aéronautique, 10843 événements d'interférence radiofréquence ont été détectés dans le monde en 2021.
- 3.4.11. La réunion a rappelé les différentes initiatives prises par l'UIT, le Conseil de l'OACI, la Commission de navigation aérienne et APIRG, et a recommandé aux États de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la bande de fréquences GNSS. Le projet de conclusion suivant a été formulé:

Projet de Conclusion 5/14 : Prévention des brouillages préjudiciables aux récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 – 1610 MHz et atténuation de leur impact

Il est conclu que :

Pour assurer la sécurité, la capacité, l'efficacité et la continuité des opérations aériennes basées sur le GNSS, les États s'efforcent de :

- a) planifier, mener et surveiller les actions appropriées visant à prévenir les interférences nuisibles ou à atténuer le risque d'impact de ces interférences sur les récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1559 - 1610 MHz ; en coordination avec les fournisseurs de services (compagnies aériennes, fournisseurs de services de navigation aérienne, exploitants d'aérodromes et tous les acteurs opérant dans le secteur de l'aviation, y compris les unités de l'armée de l'air) ;***
 - b) sensibiliser l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications, sur le risque encouru par l'industrie de l'aviation civile ; et***
 - c) fournir un retour d'information sur les mesures prises aux bureaux régionaux de l'OACI***
- 3.4.12. La position de l'OACI sur les points de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications 2023 (ITU WRC-23) revêtant une importance particulière pour l'aviation civile (1.1 ; 1.5 ; 1.17 et 9.1.5) a été présentée en détail et les points de vue spécifiques de l'OACI sur les divers autres points de l'ordre du jour enregistrés sous chacun des points respectifs de l'ordre du jour, en particulier les points 1.4 de l'ordre du jour ; 1,6 ; 1,7 ; 1.10 ; 1.11 ; 1.12 ; 1.16 ; 4 ; 8 ; 9.1.1 ; 9.1.6 et 10).

- 3.4.13. La réunion a réitéré que les États devront soutenir l'ensemble de la position de l'OACI à la CMR-23 dans l'intérêt de la protection des bandes de fréquences de l'aviation. Le projet de conclusion suivant a été formulé.

Projet de Conclusion 5/15 Appui à la position de l'OACI pour la CMR-23 de l'UIT

Il est conclu que :

En préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de 2023 (CMR-23 de l'UIT), les administrations/organisations doivent :

- a) contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts du Groupe d'experts sur la gestion du spectre des fréquences (FSMP) pour mettre à jour la position de l'OACI afin de refléter les résultats des études de l'UIT-R et les préoccupations identifiées par la Région AFI ;***
 - b) assurer la liaison avec les régulateurs sous-régionaux des télécommunications tels que l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest, l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe et, si possible, participer aux travaux de l'Union africaine des télécommunications (ATU) et de l'UIT-R ; et***
 - c) travailler avec les régulateurs radio nationaux pour garantir une position nationale/régionale conforme à la position de l'OACI.***
- 3.4.14. La réunion a été informée du déploiement récent et en cours de la 5G dans la bande de fréquences inférieure à la bande des radioaltimètres à 4 200 - 4 400 MHz et les problèmes d'interférence potentiels associés que les stations de base 5G peuvent causer ont donné lieu à des questions au Secrétariat de l'OACI, par les régulateurs aéronautiques et autres.
- 3.4.15. La réunion a noté que les stratégies de déploiement de la 5G dans différents États sont différentes en termes de paramètres clés tels que la proximité de la bande de fréquences utilisée avec la bande de fréquences du radioaltimètre et la puissance d'émission totale des stations de base. Par conséquent, les stratégies d'atténuation adoptées devront être adaptées à chaque situation spécifique.
- 3.4.16. La réunion a reçu un résumé des résultats de l'Analyse coûts-avantages (ACA) continentale indépendante menée par la CAFAC et la CUA sur la mise en œuvre du SBAS.
- 3.4.17. La réunion a également reçu les conclusions de l'atelier continental sur la mise en œuvre du SBAS en Afrique, tenu à Kigali (Rwanda), du 30 au 31 mai 2022, où un consensus a été obtenu par les parties prenantes.
- 3.4.18. Compte tenu de la feuille de route technologique du GANP, la réunion a convenu de charger le projet NAV de mettre à jour la stratégie de navigation AFI à travers la rationalisation des aides à la navigation conventionnelles et la mise à jour de la stratégie GNSS. Le projet de décision suivant a été formulé.

Projet de Décision 5/16 : Mise à jour de la stratégie de navigation AFI

Il est décidé que:

Conformément à la feuille de route technologique du GANP et aux résultats de l'Analyse coûts-avantages (ACA) continentale indépendante pour l'introduction du SBAS dans la région AFI, le document de projet AFI NAV doit être révisé par l'équipe de projet NAV pour intégrer Stratégie de navigation de la région AFI incluant la rationalisation des aides à la navigation conventionnelles et la mise à jour de la stratégie régionale du GNSS AFI.

- 3.4.19. La réunion a également rappelé les besoins de financement pour la mise en œuvre du SBAS et a demandé à la CAFAC et à l'OACI de renforcer leur soutien aux États pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace du SBAS dans la région AFI conformément à la stratégie régionale révisée du GNSS. Le projet de conclusion suivant a été formulé :

Projet de Conclusion 5/17 : Appui de la Commission de l'Union Africaine à la mise en œuvre du SBAS dans la Région AFI

Il est conclu que:

La CAFAC, en collaboration avec l'OACI et les partenaires, renforcent le soutien aux États pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace du SBAS dans la région AFI conformément à la stratégie régionale GNSS révisée.

Point 4 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne

4.1. Mise à jour sur la mise en œuvre de l'outil AANDD AFI

- 4.1.1. La réunion a été informée de l'opérationnalisation de la base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD). L'atelier des points focaux des États et Organisations s'est tenu du 23 au 24 novembre 2021, avec la participation de près de 100 experts de 15 États ESAF (62,5%), 9 États WACAF (37,5%), et des ANSP et Organisations internationales.
- 4.1.2. La réunion a noté que l'atelier a fourni aux participants une bonne compréhension des carences de la navigation aérienne et a clarifié la différence avec les constatations de l'USOAP. L'atelier a expliqué le processus de gestion des carences et familiarisé les participants avec l'outil.
- 4.1.3. La réunion a été informée que des lettres avaient été envoyées aux États dont le point focal n'avait pas assisté à l'événement, les informant de la disponibilité de l'outil sur les sites Web des Bureaux régionaux, aux fins de l'exercice.
- 4.1.4. La réunion a également été informée que le déploiement de la version opérationnelle de la plateforme a pris plus de temps que prévu en raison de certaines contraintes techniques. Le Secrétariat de l'OACI a été instamment prié d'accélérer ce déploiement pour aider la région à mener à bien les activités de gestion des carences de la navigation aérienne.
- 4.1.5. La réunion a exhorté les États et les organisations qui n'ont pas encore nommé de points focaux AANDD à le faire, et a encouragé tous les États et parties prenantes impliqués dans le cadre d'APIRG à s'engager dans les activités de gestion des carences de la navigation aérienne.

Point 5 de l'ordre du jour : Activités à coordonner avec les SST RASG-AFI

- 5.1. La réunion n'a pas identifié des activités qui nécessitent une coordination avec les équipes de soutien à la sécurité de RASG-AFI.

Point 6 de l'ordre du jour : Propositions de recommandations/mesures à prendre par le siège de l'OACI

- 6.1. Sous ce point, la réunion a discuté des questions liées au soutien efficace aux activités des projets IIM liées à la cyber-résilience dans la région AFI. La réunion a noté que pour accroître les capacités du personnel technique des États/Organisations en matière de cyber-sécurisation des systèmes ANS, l'OACI, en collaboration avec l'industrie, renforce son soutien aux activités visant à sensibiliser à la cyber-résilience des systèmes ANS par le biais de webinaires/ateliers/séminaires sur la cyber-résilience dans la Région AFI. À cet égard, la réunion a noté que le projet de conclusion 5/7 demande une action du siège de l'OACI.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions/Décisions de la Cinquième réunion du Sous-groupe gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG5)

- 7.1. La réunion a examiné et adopté les projets de conclusions et de décisions de la réunion IIM/SG5 tels que présentés dans le texte.

Point 8 de l'ordre du jour : Examen du programme de travail du Sous-groupe

- 8.1. La réunion a examiné le programme de travail tel qu'approuvé par APIRG/24 et a noté que sur dix (10) tâches prévues, une (1) tâche était achevée, six (6) étaient partiellement achevées et trois (3) n'avaient pas encore commencé.
- 8.2. En mettant l'accent sur la mise en œuvre des éléments ASBU applicables à la région, le programme de travail a été mis à jour pour répondre aux objectifs assignés aux projets. La réunion a formulé la décision suivante :

Projet de Décision 5/18 : Programme de travail de l'IIM/SG d'APIRG pour 2022/2023

Il est décidé que,

Le programme de travail de l'IIM/SG tel que présenté à l'Appendice 17 est approuvé

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

- 9.1. Sous ce point, la réunion a été informée que les projets IIM ne fonctionnent pas au même rythme et que beaucoup d'entre eux ne sont pas performants. La réunion a exhorté le Secrétariat à convoquer une réunion spécifique des Coordonnateurs d'équipes projets (CEP) IIM pour discuter des défis auxquels sont confrontées les équipes projets.
- 9.2. La réunion a recommandé d'utiliser ce forum comme une opportunité pour les CEP de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques et d'identifier des actions pour résoudre efficacement les problèmes affectant la mise en œuvre des projets.

Point 10 de l'ordre du jour : Cérémonie de clôture

- 10.1. Le mot de clôture a été prononcé par le Secrétaire d'APIRG, M. Prosper Zo'o Minto'o, Directeur régional du Bureau WACAF de l'OACI, qui a exprimé sa gratitude à tous les membres de l'IIM/SG pour leur soutien et leur participation active aux activités du Sous-groupe. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble du Secrétariat et a salué le travail accompli par le Sous-groupe.
- 10.2. Le Président du Sous-groupe a clôturé la réunion en remerciant le Secrétariat, les délégués et les interprètes pour leur contribution au bon déroulement de la réunion.

--- FIN ---